



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVÉ LE **SEANCE DU 18 MAI 2015**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12 mai 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Cyrille CUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.05.18 07

OBJET : Création d'emplois pour avancement de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur Principal 1^{ère} classe
- 1 emploi d'Animateur territorial principal 2^{ème} classe
- 1 emploi d'Adjoint d'Animation 1^{ère} classe
- 2 emplois d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- 5 emplois d'Adjoint Technique 1^{ère} classe
- 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe

Ces créations permettent la nomination d'agents au titre des Avancements de Grades de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 19 mai 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le

20 MAI 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

